RAPPORT ANNUEL 2017

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

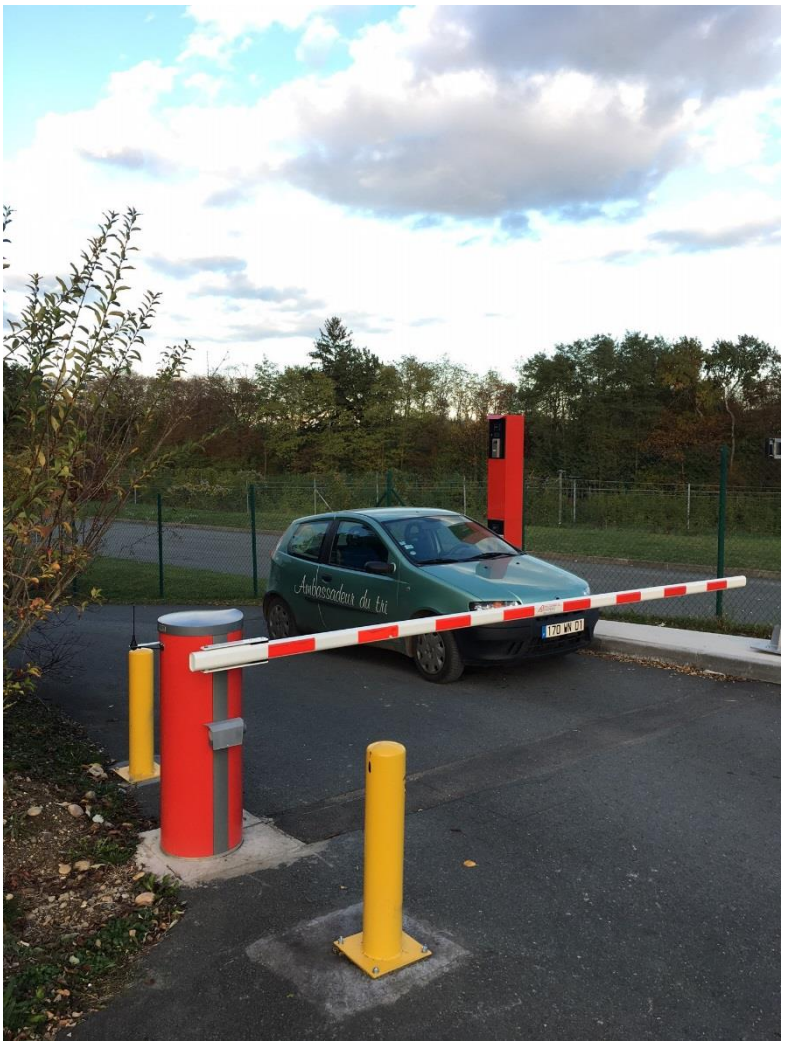

Smidom de THOISSEY
Trier Recycler Valoriser

TABLE DES MATIERES

Le service public de gestion des déchets 4
1. Un territoire desservi de 25 communes. 4
2. L'organisation du Syndicat à taille humaine. 5
3. Une activité renforcée du service administratif. 6

La prévention des déchets 7
1. Des documents pratiques de sensibilisation à la réduction des déchets. 7
2. Des actions et animations de sensibilisation. 7

La collecte des ordures ménagères résiduelles 8
1. Un tonnage d'ordures ménagères qui continue à diminuer 8
2. Des moyens matériels à optimiser. 9
3. Un traitement des ordures ménagères délégué au Sytraival. 9

La collecte sélective 10
1. L'apport volontaire, un système adapté au territoire rural / semi rural. 10
2. Une collecte sous traitée à deux prestataires différents. 11
   Des tonnages stables pour le papier. 12
   Des tonnages de verre qu'il faut soutenir. 12
   Des tonnages d'emballages en hausse. 12
   Des tonnages de Textiles, Linges Chaussures (TLC) qui continuent d'augmenter. 13
   Des points d'apport volontaire sous surveillance. 14
3. Une valorisation assurée par le Sytraival. 14

Les déchèteries 15
1. Un service de qualité pour les usagers. 15
   Un accès libre aux particuliers. 15
   Un accès des professionnels avec une facturation dédiée. 15
2. Une fréquentation en hausse. 16
3. Des tonnages en baisse. 17
4. Récapitulatif des filières de valorisation. 18

Analyse financière 19
1. Financement du service. 19
2. Dépenses de fonctionnement. 19
3. Matrice Compta Coût® 19

Synthèse 21

INTRODUCTION

L'article L. 2224-17-1 du Code Général des Collectivités, créé par la loi n°2015-992 du 17 août relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, prévoit l'obligation pour les collectivités exerçant une compétence dans le domaine de la gestion et de l'élimination des déchets, d'établir un rapport technique et financier sur l'exercice de cette compétence.

Au-delà des seules obligations réglementaires, le rapport annuel se veut être un document d'information et de communication à destination des usagers. C'est pourquoi, des informations techniques sont exposées ci-après, mais également des données plus grand public pour que chacun puisse s'approprier les enjeux environnementaux et économiques de la gestion des déchets à l'échelle d'un territoire.

Le **Smidom de Thoissey**, Syndicat Mixte de Destruction des Ordures Ménagères est compétent pour la collecte des ordures ménagères, la collecte du tri sélectif, la gestion des déchèteries et la promotion de la réduction des déchets sur son territoire. En 2017, ce sont un peu plus de 31 500 habitants répartis sur 25 communes qui ont bénéficié de ce service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Le bilan de l'année 2017, présenté ci-après a été marqué par les évènements suivants :

- **Concernant les déchèteries,**

  Un dispositif de vidéoprotection a été mis en place sur la déchèterie de Saint Etienne sur Chalaronne au printemps 2017, en vue de renforcer la sécurité des personnes (usagers et personnel) et de prévenir les atteintes aux biens.

  La filière Eco mobilier de recyclage des déchets d'ameublement s'est organisée sur les trois déchèteries avec la mise en place de bennes dédiées dans le courant du printemps 2017. Cet éco organisme apporte des solutions pour la collecte et la valorisation des meubles usagés, en leur offrant une 2ème vie, en les recyclant ou en les utilisant comme source d'énergie.

  Pour faire face à la demande des usagers, notamment sur la déchèterie de Saint Jean sur Veyle, il a été décidé d'étendre les horaires d'ouverture au dimanche matin sur la période estivale, de manière à désengorger la plateforme d'accueil des véhicules le samedi.

- **Concernant les modalités de mise en œuvre de la Redevance Incitative,**

  Les retours de facturation des foyers redevables ont permis d'identifier des pistes de réduction tarifaire, qui ont été votées par le Comité syndical pour application dès juillet 2017. De plus, les usagers qui n'effectuaient pas le minimum facturable de levées annuelles se sont vu proposer un échange de bac gratuit pour un volume inférieur, de manière à maîtriser leur facture.

- **Concernant les ressources humaines,**

  Mme Florence GAMBY, chargée de de prévention et de communication a quitté le Smidom le 10 mars 2017. Elle avait rejoint les effectifs en septembre 2009 et avait occupé une place prépondérante dans la gestion opérationnelle du Syndicat. Suite à son départ, un recrutement a été lancé, qui n'a pas donné satisfaction sur l'année 2017.

- **Concernant l'avenir,**

  L'année 2017 a également été marquée par le projet d'intégration des six communes de l'ex Communauté de communes des Bords de Veyle, qui a fusionné avec la Communauté de communes du Canton de Pont de Veyle (déjà adhérent au Smidom) pour former la Veyle au 1er janvier 2017.

Tous ces évènements ont guidé les axes de travail de l'année 2017, dont vous trouverez ci-après une synthèse organisée selon les thématiques suivantes : La prévention des déchets, la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective, la gestion des déchèteries et l'analyse financière.

LE SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS

1. Un territoire desservi de 25 communes.

Le Smidom de Thoissey collecte les déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de ses 25 communes.
Le terme « assimilés » signifie que les déchets produits par les entreprises et administrations sont également concernés tant qu'ils sont de même nature et en même quantité que ceux des ménages.

Chiffres clés 2017

- 25 communes
- 31 749 habitants
- Plus de 12 000 foyers

Avec la réforme Territoriale, au 1er janvier 2017, le Smidom ne compte plus que deux collectivités :

- La Communauté de Communes de Val de Saône Centre (sauf les communes de Messimy et Chaleins), issue de la fusion entre Montmerle Trois Rivières et Val de Saône Chalaronne,
- La Communauté de Communes de La Veyle, issue de la fusion du Canton de Pont de Veyle, historiquement adhérent au Smidom, et des Bords de Veyle qui continuent pour cette année 2017 à assurer la compétence déchet à leur échelle.

Carte du territoire au 01/01/2017.

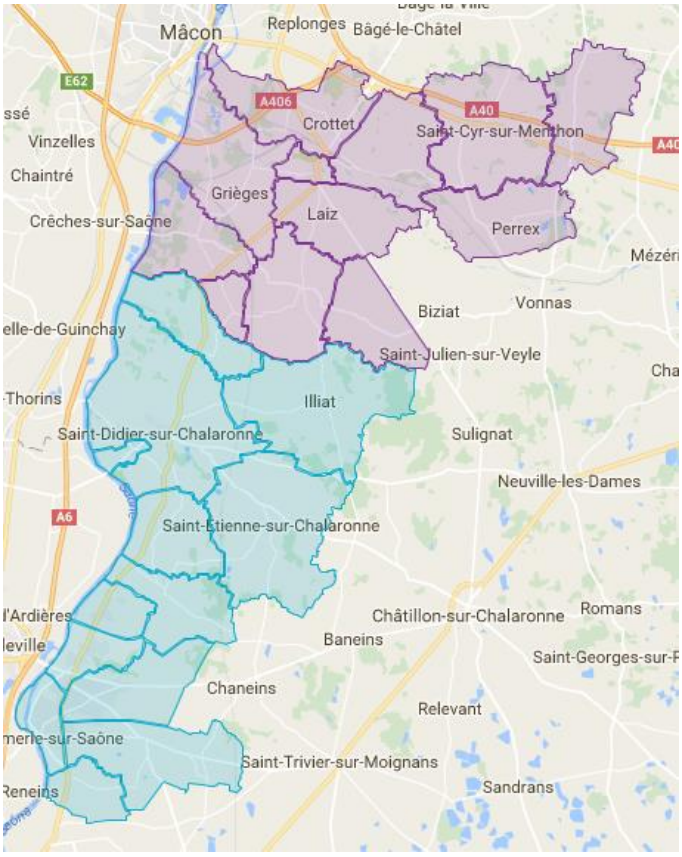

Le territoire peut être qualifié de dynamique car une croissance progressive de sa population est observée : +4.6% entre 2010 et 2015.

Le paysage mixte à dominante rurale se modifie progressivement depuis quelques années.
De nombreux lotissements voient le jour sur les communes du territoire, induisant une augmentation de l'urbanisation à laquelle la gestion des déchets doit savoir s'adapter, notamment dans ses modes de collecte.

Récapitulatif des statistiques INSEE 2015 du territoire du Smidom au 01/01/2017 :

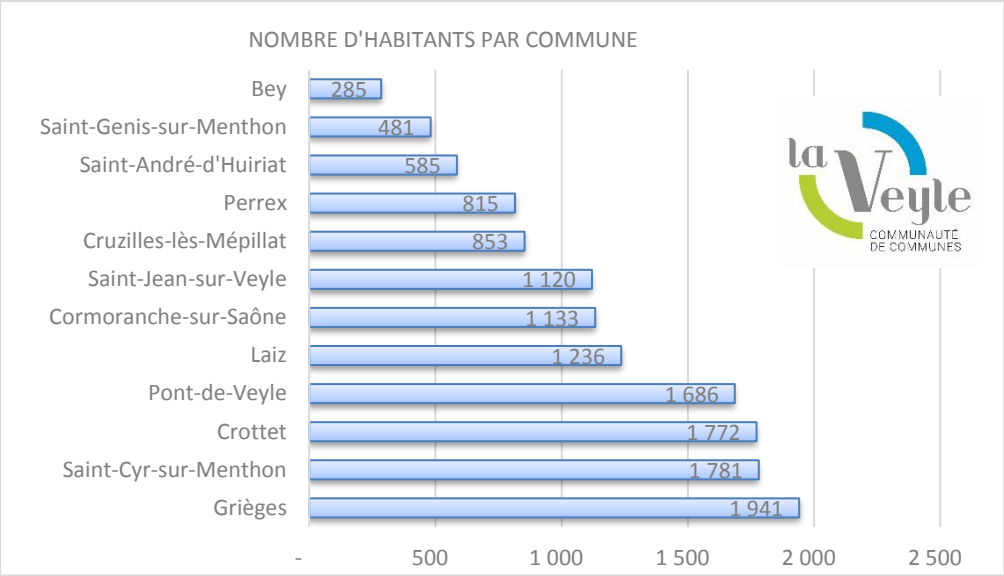

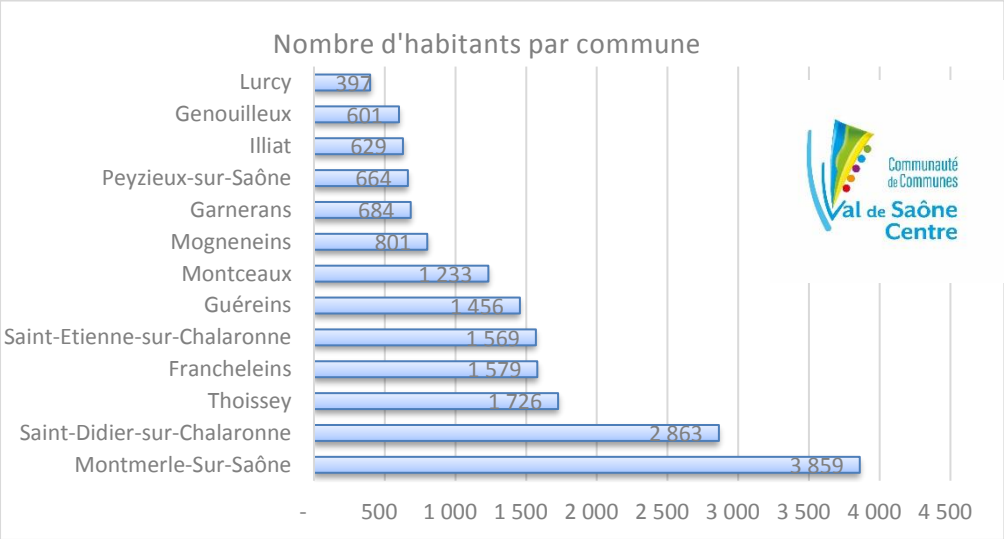

2. L'organisation du Syndicat à taille humaine.

Les décisions relatives à l'activité du Smidom font l'objet de délibérations prises par le Comité Syndical sur proposition du Bureau qui constitue l'exécutif. Le Comité Syndical compte 25 conseillers titulaires et 25 conseilles suppléants, soit 2 représentants par commune. Le Bureau, quant à lui, est composé comme suit :

- M. FERRE, Président,
- M. PONCET, 1er Vice-Président en charge des dossiers techniques et des déchèteries,
- M. MORILLON, 2ème Vice-Président en charge des relations gros consommateurs,
- M. GENTIL, 3ème Vice-Président en charge des relations Sytraival et des Points d'Apport Volontaire,
- M. CHARDIGNY, délégué de Grièges
- M. GEINDREAU, délégué de Perrex
- M. PERRADIN, délégué de Genouilleux
- M. VARVIER, Maire de St Etienne/Chalaronne
- M. DUBOST, Maire de Saint André d'Huiriat
- M. LAMURE, Maire de Montmerle sur Saône
- M. TATON, délégué de St Didier/Chalaronne

Pour assurer ses missions, le Smidom intervient soit en régie, soit par l'intermédiaire de prestataires privés retenus après appel d'offres lancés en application du Code des Marchés Publics. Au 1er janvier 2017, le service public de prévention et de gestion des déchets du Smidom était constitué de 15 agents, selon l'organigramme ci-dessous :

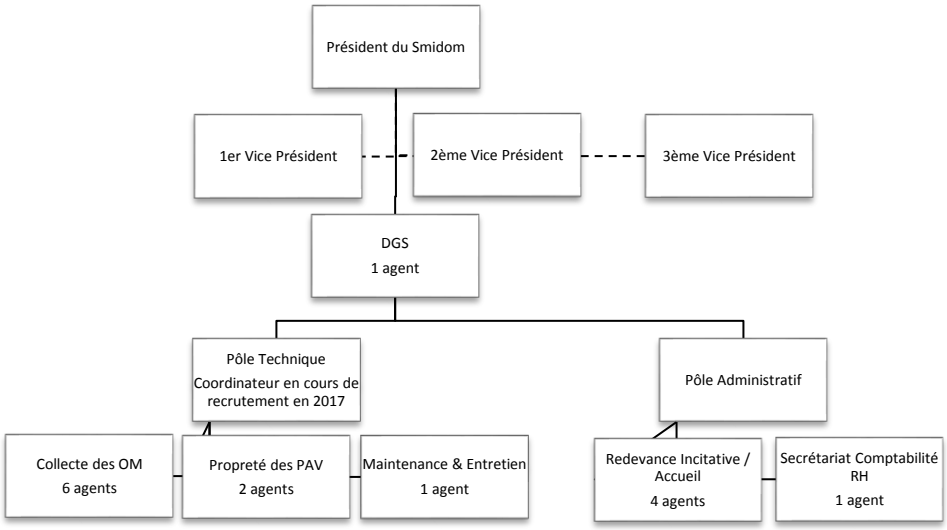

3. Une activité renforcée du service administratif.

Suite à la mise en place de la Redevance incitative en 2016, les activités d'accueil du public et d'enregistrement des données des redevables ont été soutenues. A chaque facturation, des usagers se sont manifestés pour corriger leurs données enregistrées, faire connaître leur changement de situation, contester les montants facturés… ce qui a amené le Smidom à renforcer son équipe administrative pour faire face à la demande.
Ce choix a été pertinent car une remise à jour du fichier des redevables a été initiée par l'équipe sur 2016/2017, qui a permis de diviser par 10 le taux de réclamation, comme en témoigne le graphique ci-dessous.

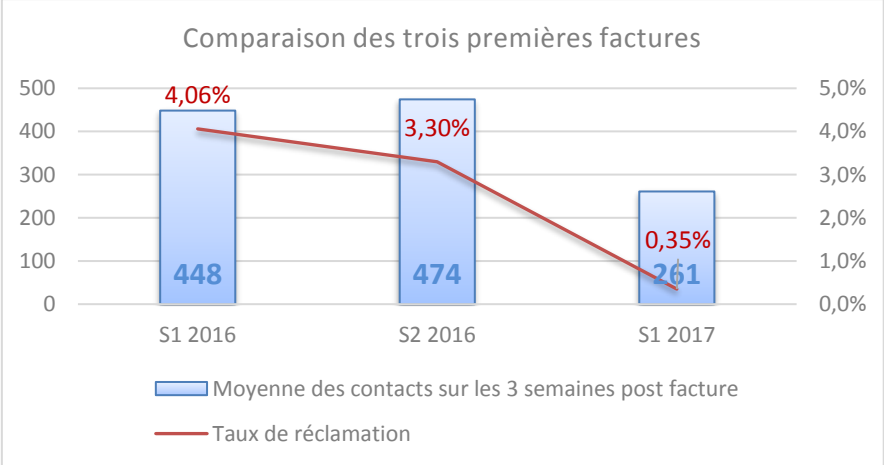

Également sur cette année 2017, une opération « échange de bacs » a été lancée par le Smidom pour proposer une solution aux usagers contestant le minimum facturable. Ceux qui étaient en dessous du minimum facturable grâce à leurs bonnes pratiques de gestion des déchets, ont eu la possibilité de procéder à un échange gratuit de leur bac, contre un volume plus petit. Ce sont ainsi 297 bacs qui ont été échangés sur 2017, pour permettre à autant d'usagers de diminuer le montant de leur facture.

LA PREVENTION DES DECHETS

Parce que les lois du Grenelle de l'environnement fixent des objectifs nationaux de réduction des déchets, la prévention devient une mission à part entière du Smidom. Si les actions menées ne sont pas encore clairement identifiées dans un programme de prévention, il n'en demeure pas moins qu'elles sont nombreuses à concourir à la faveur d'une réduction des déchets.

1. Des documents pratiques de sensibilisation à la réduction des déchets.

- L'autocollant « STOP PUB » est proposé gratuitement par le Smidom à chaque usager. Selon l'ADEME, un autocollant sur la boite aux lettres permet d'éviter de jeter 40kg de papier par foyer.

- Un numéro 2 du « MAG » a été distribué aux usagers du Smidom en 2017. Ce magazine d'actualité contient des informations sur le tri, le recyclage et la réduction des déchets à la source. Il a également permis de communiquer largement sur les premiers résultats de la Redevance Incitative.

- Le site internet du Smidom http://www.smidom.org est régulièrement mis à jour avec les dernières astuces pour produire moins de déchets.

- Des newsletters d'informations sont envoyées aux usagers notamment pour les prévenir des changements de jour de collecte et des bons plans du Smidom.

2. Des actions et animations de sensibilisation.

- Des **animations** ont été réalisées dans les écoles primaires et collèges du territoire afin de sensibiliser les plus jeunes. Elles ont permis d'aborder les notions du geste de tri, d'éco consommation et sans doute de relayer le discours auprès des parents.
  En 2017 ce sont 14 classes de 8 écoles primaires qui ont été sensibilisées au tri des déchets, soit un peu plus de 265 élèves.

- Des **actions d'information** ont été organisées sur les foires de Montmerle sur Saône et de Thoissey. Un stand du Smidom était présent pour répondre aux questions des usagers sur la redevance incitative mais aussi pour donner des informations sur le tri et le compostage.

- **186 composteurs** bois de 400L ont été vendus aux usagers du Smidom en 2017, soit 1.7% des foyers. Ils sont facturés 20€ et vendus avec le « guide du composteur » et un bio seau de 5L afin d'accompagner au mieux les usagers dans leur démarche.

- L'« **opération broyeur** » a été reconduite en 2017, avec une subvention de 50€ versée aux usagers qui se sont dotés d'un broyeur. En 2017, 35 usagers ont pu bénéficier de cette mesure.

LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Les ordures ménagères résiduelles sont produites par les ménages ou assimilés ; elles sont non recyclables, non encombrantes et non toxiques.

Les ordures ménagères des 25 communes sont collectées en régie une fois par semaine majoritairement en porte à porte et parfois en points de regroupement.

Quelques gros producteurs, : hôpitaux, restaurants, campings… bénéficient d'une deuxième collecte hebdomadaire.

Chiffres clés 2017

- 3 camions de 19T
- Une équipe de 6 chauffeurs/ripeurs
- 3404 T collectées soit 107.2kg/hab.
- Baisse de 3.2% des tonnages vs 2016

Dix tournées sont ainsi nécessaires pour couvrir le territoire du Smidom. Elles sont réalisées en régie par deux équipages qui collectent les ordures ménagères de 4h00 à 11h00 chaque matin de la semaine. Les jours fériés sont rattrapés la veille ou le lendemain du jour prévu, selon les cas.

1. Un tonnage d'ordures ménagères qui continue à diminuer

Courant 2013, les premiers tests de redevance incitative avaient été mis en place, avec pour conséquence une première baisse des tonnages d'ordures ménagères résiduelles. En 2016, la mise en place effective de la redevance incitative a permis de continuer à faire diminuer ces tonnages. Même si la tendance est moins prononcée sur 2017, on constate sur le graphique ci-dessous, que les usagers continuent d'être vigilants sur la quantité d'ordures ménagères résiduelles proposée à la collecte, car les tonnages collectés continuent à diminuer.

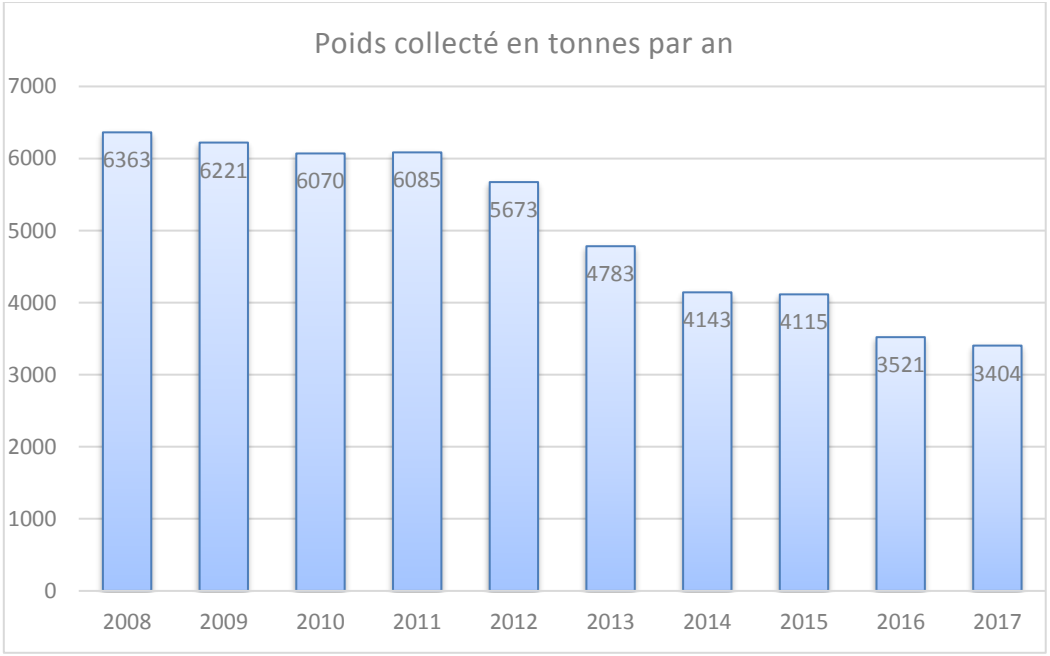

Graphique avec les données collectées à périmètre constant.

Zoom sur les chiffres 2017.

- 57 015 km parcourus par les camions de collecte
- 37 642 l de Gasoil consommés
- 171 336 bacs collectés
- Une moyenne de 14.2 levées de bac par an et par emplacement
- Un bac sorti en moyenne toutes les 3.6 semaines

2. Des moyens matériels à optimiser.

Les trois camions du Smidom ont été mis en circulation en 2009. Aussi, dans un souci de fiabilisation du matériel et de réduction des coûts de maintenance, il est prévu d'acheter deux nouveaux camions benne pour effectuer les dix tournées classiques et d'en conserver un en « guise de mulet ». Un marché d'appel d'offres est en cours d'écriture pour une acquisition dès début 2018.

3. Un traitement des ordures ménagères délégué au Sytraival.

Le Smidom délègue le traitement des ordures ménagères au Sytraival, Syndicat mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais – Dombes.

Les ordures ménagères sont traitées à l'usine d'incinération de Villefranche Sur Saône, qui fonctionne en 3*8, 7j/7 pour une capacité de 86 700 tonnes par an.
C'est une unité de valorisation permettant de produire de l'électricité, de vendre de la vapeur et d'alimenter le réseau de chauffage urbain.
A proximité se trouve une chaufferie bois et gaz, installée afin de fournir l'énergie en continu même lorsque les fours sont éteints.

Le Sytraival a également rédigé son rapport annuel dressant le bilan des résultats techniques et économiques. Il est téléchargeable sur le site :
http://www.sytraival.com/communication/documentations/

LA COLLECTE SELECTIVE

La collecte sélective est organisée pour les déchets recyclables. Ceux-ci désignent les déchets ménagers ou assimilés dont la matière constitutive peut être réutilisée pour créer de nouveaux matériaux.

Elle s'effectue en apport volontaire, avec un tri selon trois flux :

- Les emballages ménagers à placer dans les colonnes de tri jaunes,
- Le verre dans les colonnes de tri vertes,
- Les papiers et journaux dans les colonnes bleues.

Chiffres clés 2017

- 69 points d'apport volontaire
- 309 colonnes déployées sur le territoire
- 2 prestataires de service pour la collecte
- 2 690 tonnes collectées soit 84.7 kg/hab.

1. L'apport volontaire, un système adapté au territoire rural / semi rural.

Soixante-neuf points d'apport volontaire sont installés sur les 25 communes du territoire, avec un nombre défini de colonnes aériennes, selon la population, la superficie et la participation des habitants au tri. Les ¾ de ces points présentent la possibilité de trier les trois flux. Chaque année, le Smidom optimise son parc de colonnes existant, améliore la signalétique et lorsque c'est possible crée de nouveaux emplacements, pour desservir au mieux le territoire.

L'année 2017 a été marquée par des incidents sur quelques points d'apport volontaire dont il a fallu remplacer les colonnes suite à des incendies.
A cette fin, un marché de fournitures de colonnes aériennes métalliques (donc incombustibles) a été rédigé de façon à pouvoir remplacer les colonnes trop usagées et intégrer les nouveaux points d'apport volontaire harmonieusement dans le paysage.
Les premières livraisons sont prévues pour 2018.

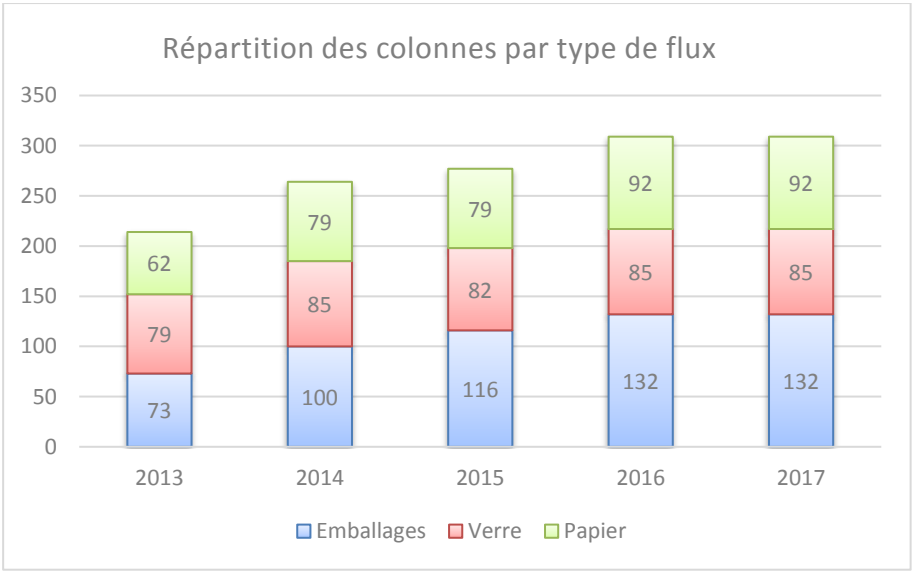

Si l'on considère le tableau ci-dessous de répartition des colonnes aériennes par commune, on voit que 6 communes sont encore en deçà de l'objectif de dotation du Smidom : Garnerans, Grièges, Illiat, Mogneneins, Perrex et Saint Cyr sur Menthon, ce qui justifie la poursuite des investissements sur 2018.

Communes	*Nb habitants*	**Nb PAV**	**Nb hab/PAv**	**Nb de colonnes emballages**	**Nb de colonnes papier**	**Nb de colonnes verre**
BEY	*285*	1	**265**	2	1	1
CORMORANCHE	*1 133*	3	**377**	5	3	4
CROTTET	*1 772*	4	**443**	6	4	3
CRUZILLES Les MEPILLAT	*853*	2	**426**	5	3	3
FRANCHELEINS	*1 579*	4	**394**	7	7	4
GARNERANS	*684*	1	**684**	2	1	1
GENOUILLEUX	*601*	1	**601**	2	1	1
GRIEGES	*1 941*	3	**647**	7	6	5
GUEREINS	*1 456*	3	**485**	6	4	4
ILLIAT	*629*	1	**629**	2	1	1
LAIZ	*1 236*	2	**618**	6	3	4
LURCY	*397*	1	**397**	2	1	1
MOGNENEINS	*801*	1	**801**	2	1	1
MONTCEAUX	*1 233*	4	**308**	7	4	3
MONTMERLE S/SAONE	*3 859*	9	**428**	19	12	11
PERREX	*815*	1	**815**	3	2	2
PEYZIEUX S/SAONE	*664*	2	**332**	2	2	2
PONT DE VEYLE	*1 686*	4	**421**	6	4	5
ST ANDRE D'HUIRIAT	*585*	2	**295**	4	2	2
ST CYR S/MENTHON	*1 781*	1	**1 781**	4	4	4
ST DIDIER S/CHALARONNE	*2 863*	6	**477**	12	9	7
ST ETIENNE S/CHALARONNE	*1 569*	3	**523**	6	4	5
ST GENIS S/MENTHON	*481*	1	**481**	2	2	1
ST JEAN S/VEYLE	*1 120*	3	**373**	4	5	3
THOISSEY	*1 726*	6	**287**	9	6	5
TOTAL	**31 749**	**69**		**132**	**92**	**85**

2. Une collecte sous traitée à deux prestataires différents.

La collecte des emballages ménagers est gérée par le Smidom, qui sous traite cette activité à un prestataire extérieur : QUINSON FONLUPT, selon un marché engagé jusqu'en décembre 2018.
La collecte est assurée une à deux fois par semaine de façon à permettre aux usagers de remplir les colonnes. Certaines périodes sont difficiles à gérer en période de forte affluence où il arrive que les colonnes débordent, notamment suite aux ponts du mois de mai ou durant les fêtes de fin d 'année.

La collecte du Verre et des Papiers (flux JRM), est sous la compétence du Sytraival, qui lui-même fait appel à un autre prestataire : la société GUERIN. Ce prestataire s'engage à collecter les colonnes au moins une fois tous les 15 jours, et les mêmes difficultés sont constatées avec des colonnes qui peuvent déborder de façon temporaire.

Si l'on considère les tonnages collectés à territoire égal, on obtient le graphique ci-dessous.

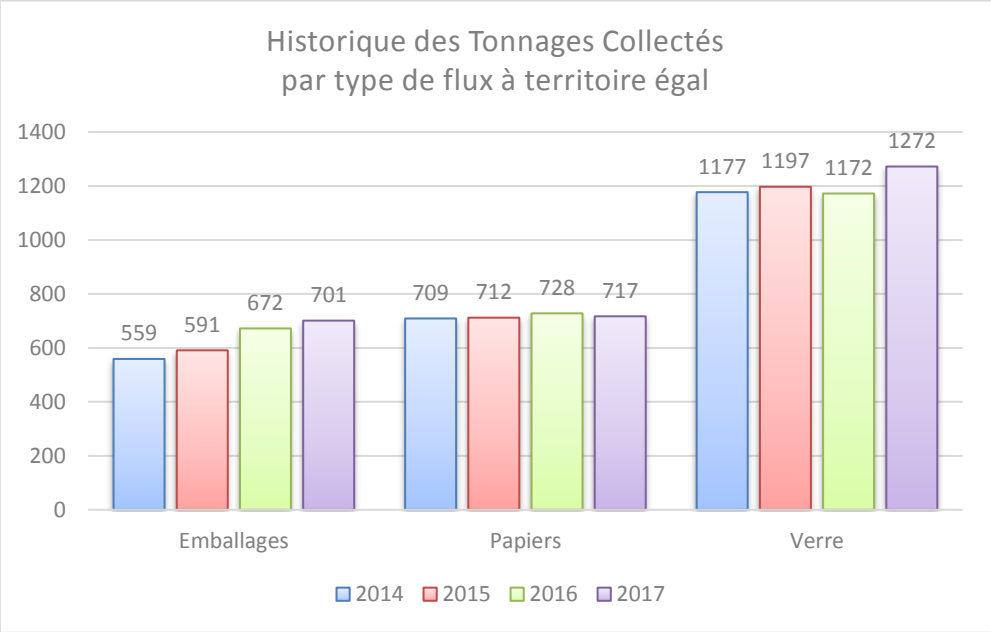

Des tonnages stables pour le papier.
Les tonnages de papiers sont relativement stables depuis 2012. Cette année, les usagers du Smidom ont trié 22.8kg de papier en moyenne, ce qui est une bonne performance au regard des collectivités comparables.

Des tonnages de verre qu'il faut soutenir.
Les tonnages de verre collectés étaient stables jusqu'à l'année dernière et en dessous des performances du Sytraival qui atteint une moyenne de 39kgs/hab.
En 2017, on constate un début de tendance à la hausse avec une moyenne attente à 40kgs/hab./an. C'est encourageant et à maintenir par des actions de prévention orientées spécifiquement sur cette thématique. Une campagne de caractérisation menée par l'ADEME durant l'été 2017 vient corroborer cette conclusion. En effet, en juillet 2017, la collecte des ordures ménagères des gros producteurs de la commune de Montmerle a été suivie et analysée par fraction. Les résultats de l'analyse ne sont pas encore publiés officiellement, mais nos agents qui ont assisté au tri sur la plateforme ont été surpris par la quantité de bouteilles de verre présentes dans les bacs à ordures ménagères des gros producteurs. C'est sans doute par eux qu'il faudra commencer le travail de sensibilisation au tri du verre.

Des tonnages d'emballages en hausse.
Depuis le début de la transition vers la nouvelle tarification, on constate un effort de tri des habitants qui se traduit par un report des tonnages d'ordures ménagères en bac vers les colonnes emballages, ce qui démontre bien le caractère incitatif de la redevance.
En 2017 sur le territoire, chaque usager a trié en moyenne 22,08kgs d'emballages, ce qui est au-dessus de la moyenne des territoires du Sytraival à 18kgs/hab.

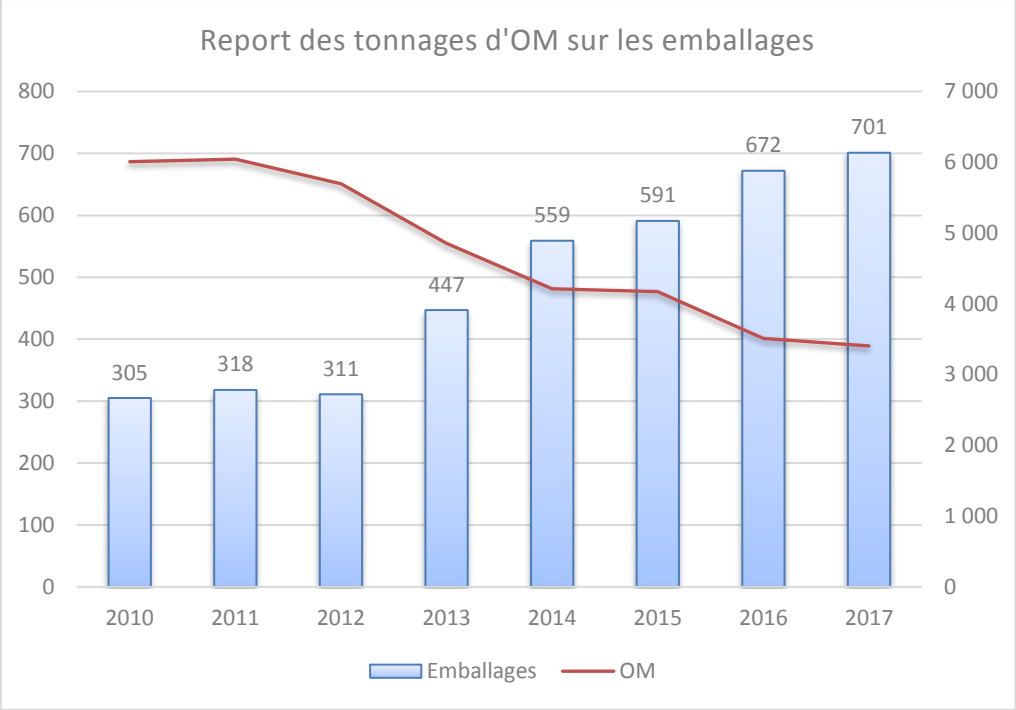

Des tonnages de Textiles, Linges Chaussures (TLC) qui continuent d'augmenter.

Historiquement, deux partenaires de collectes des Textiles, Linges et Chaussures (TLC) étaient représentés sur le Territoire du Smidom : les associations du Relais et Le tremplin. Toutes deux ont vocation à lutter contre l'exclusion par la collecte et la valorisation des textiles collectés.

Petit à petit, le Relais a su faire évoluer le parc de colonnes de collecte mis à disposition du Smidom et a doublé leur nombre entre 2015 et 2017. Les 12 colonnes réparties sur le territoire ont ainsi permis de collecter 83.71 tonnes de textiles sur cette dernière année.

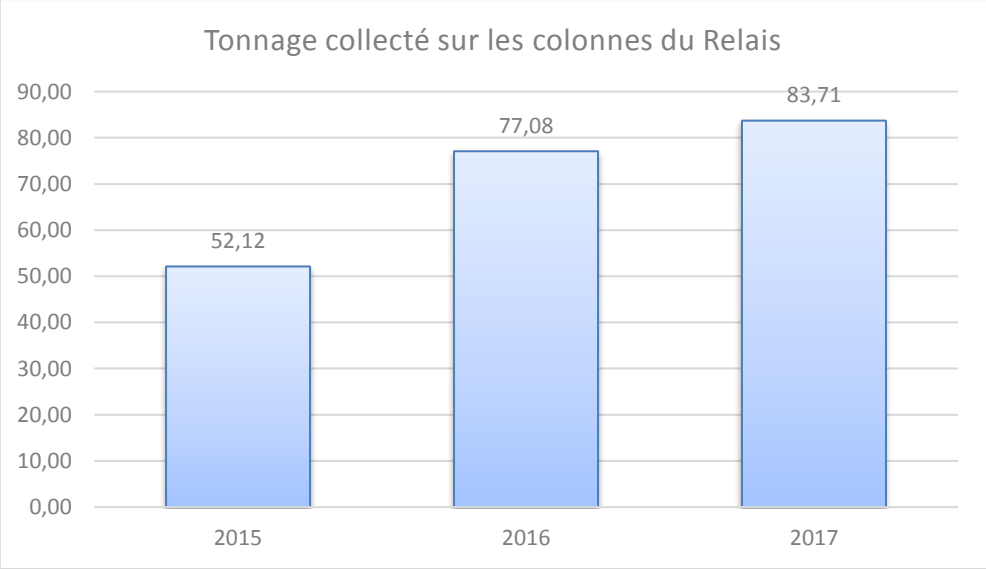

Des points d'apport volontaire sous surveillance.

Pour remédier aux dépôts sauvages qui peuvent être laissés par des usagers peu respectueux, deux agents du Smidom sont chargés de nettoyer les Points d'Apport Volontaire (PAV). Ils sillonnent ainsi le territoire avec un véhicule adapté et ramassent les détritus abandonnés au pied des colonnes.
Des contrôles sont régulièrement effectués et dans le cas où des documents établissant la provenance des déchets sont collectés, les usagers concernés peuvent être poursuivis par les Mairies.

3. Une valorisation assurée par le Sytraival.

Les déchets collectés sont ensuite valorisés dans diverses entités. La différence entre le tonnage collecté et le tonnage valorisé caractérise ce qui est communément appelé le « refus de tri ». Dans un souci d'optimisation des coûts et de valorisation, il est donc primordial de sensibiliser les usagers aux bonnes consignes de tri.

En 2017, 22% des tonnages de la collecte sélective ont été réorientés, soit 155t, ce qui correspond à un manque à gagner de plus de 45 000€ (somme des coûts de tri et de transport + traitement du refus). En 2016, 150t avaient fait l'objet de refus de tri d'où l'importance de renforcer la communication sur les consignes à appliquer.
Ces refus sont essentiellement constitués de :

- Plastiques non recyclables : pots de yaourts, barquettes, films, blisters…
- D'emballages non vidés : bouteilles contenant encore du liquide,
- Sacs d'ordures ménagères,
- …

Le Sytraival trie les déchets réceptionnés en différents endroits avant leur valorisation :

- <u>Verre : centre de tri d'Andrézieux Bouthéon - GUERIN</u>
  Une fois passée l'étape du tri, le verre est conduit chez VERRALIA pour y être recyclé. Une fois fondu, il permettra la fabrication de nouvelles bouteilles de verre et sera recyclable à l'infini.

- <u>Journaux-magazines : centre de tri de Villefranche - VEOLIA</u>
  Après l'étape du tri, les papiers sont envoyés chez le papetier NORSK SKOG à Gobey dans les Vosges. Nettoyés des encres et réduits en pâte à papier, ils seront réutilisés comme base à de nouveaux papiers, rouleaux d'essuie tout ou de papier toilette…

- <u>Emballages légers : centre de tri de Saint Fons – NICOLLIN</u>
  Le tri des emballages est le plus compliqué à mettre en œuvre et comprend plusieurs étapes (tri mécanique et manuel) pour récupérer les différents flux de matériaux :
  - Aluminium,
  - Acier,
  - Cartons, cartonnettes,
  - Et plastiques.

LES DECHETERIES

Les déchets qui ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères, à cause de leur volume, leur poids ou leur nature, sont amenés par les usagers en déchèteries, pour qu'ils soient orientés vers des filières spécialisées.

Trois déchèteries sont présentes sur le territoire du Smidom :

- Une à Saint- Etienne sur Chalaronne,
- Une à Saint-Jean sur Veyle,
- Une à Francheleins.

Chiffres clés 2017

- 3 déchèteries en prestation privée
- 9 155 t de déchets collectés
- Soit 288 kgs déposés par habitant

1. Un service de qualité pour les usagers.

Les trois déchèteries du Smidom sont ouvertes 35 h/semaine d'ordinaire. La déchèterie de Saint Jean sur Veyle a été ouverte également les dimanches matin du 1er avril au 30 septembre 2017.

	Horaires Hiver Du 1er octobre au 31 mars		Horaires été Du 1er avril au 30 septembre	
	Matin	Après midi	Matin	Après midi
Lundi	-	13h30 à 17h30	-	14h00 à 18h00
Mardi	-		-	
Mercredi	9h00 à 12h30		9h00 à 12h30	
Jeudi	-		-	
Vendredi	9h00 à 12h30		9h00 à 12h30	
Samedi	9h00 à 13h00		9h00 à 13h00	
Dimanche	9h00 à 12h00 - Uniquement à Saint Jean sur Veyle du 1er avril au 31 octobre			

Leur maillage sur le territoire permet d'obtenir un ratio d'une déchèterie pour 10 100 habitants, ce qui est une bonne performance en comparaison de la moyenne nationale à 1 pour 16 000 habitants.

Un accès libre aux particuliers.

Les trois déchèteries sont en libre accès pour les particuliers munis d'un badge dans la mesure où leurs apports n'entravent pas le bon fonctionnement de la déchèterie. Elles sont équipées pour accueillir :

- Les déchets diffus spéciaux (DDS) avec des locaux spécifiques (peintures, solvants…),
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) avec des contenants grillagés
- Les cartouches d'encre avec des bacs dédiés
- Les huiles minérales des moteurs avec des colonnes dédiées,
- Les déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI) avec des contenants jaunes dédiés
- Les pneumatiques automobiles déjantés et propres dans une zone de stockage
- Les déchets tout venants dans les bennes à quai : déchets verts, encombrants, gravats, bois, ferraille, cartons, déchets de plâtre...

Un accès des professionnels avec une facturation dédiée.

Deux déchèteries : Saint-Etienne sur Chalaronne et Saint-Jean sur Veyle, sont ouvertes aux professionnels qui doivent s'inscrire préalablement auprès de l'accueil du Smidom. Une fois enregistrés, la grande majorité des professionnels sont facturés au poids déposé, d'après leur passage au pont bascule. Pour certains d'entre eux qui génèreraient seulement des déchets occasionnels, un mode de facturation forfaitaire peut également être accordé.

Une gestion des déchèteries sous traitée.
Les trois déchèteries sont exploitées :

- En prestation de service avec l'entreprise EGT Environnement par voie de marché, pour l'accueil et l'entretien du site, le transport et le traitement des déchets verts (bas de quai et haut de quai),
- Via le Sytraival qui gère les filières de traitement des déchets des bennes à quais et certains contrats avec les Eco organismes (D3E, ECO MOBILIER…)
- Via des conventions avec les Eco organismes en direct : ECODDS pour les déchets spéciaux des ménages, COLLECTORS pour les cartouches d'encre, COREPILE pour les piles, RECYLUM…

2. Une fréquentation en hausse.

Une hausse de la fréquentation de 8.5% est constatée par rapport à 2016 : surtout perceptible sur les déchèteries de Saint Etienne sur Chalaronne et de Saint Jean sur Veyle. Ce sont ainsi 118 870 usagers qui ont utilisé les services des déchèteries en 2017, contre 108 609 en 2016.

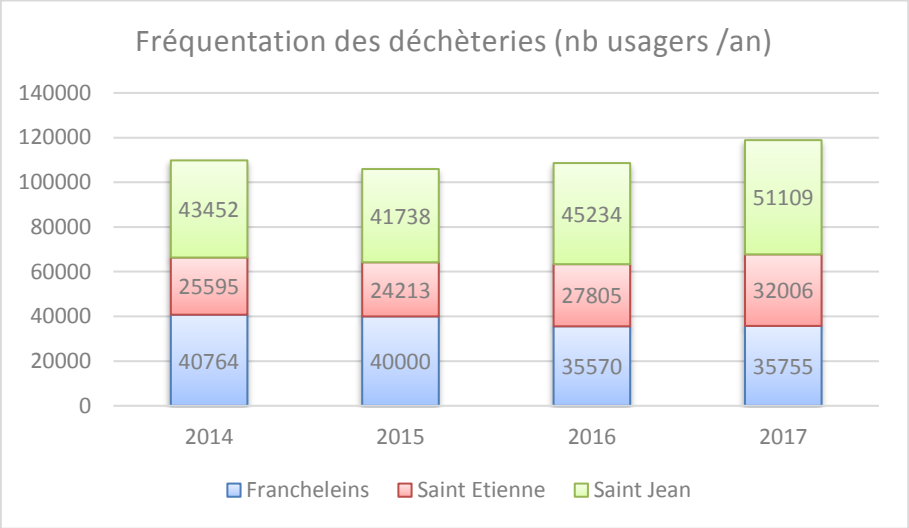

Dans le détail mensuel, une saisonnalité est observable avec une fréquentation plus soutenue de mars à octobre. Des trois déchèteries c'est celle de Saint Jean sur Veyle qui accueille le plus d'usagers avec une moyenne journalière pouvant dépasser les 200 personnes.

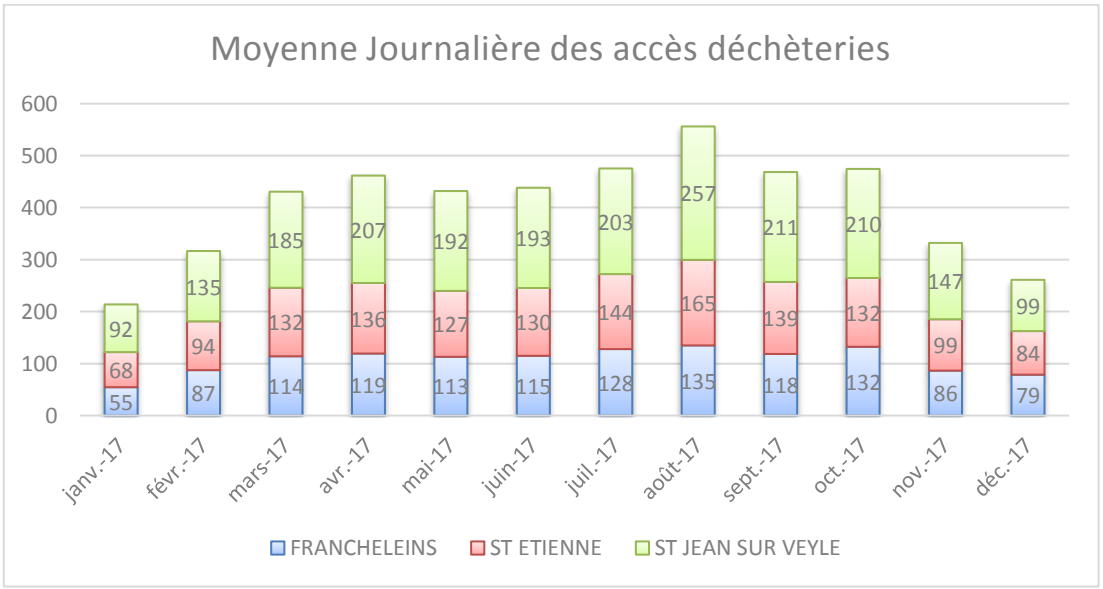

3. Des tonnages en baisse.

Deux matériaux concentrent plus de la moitié des tonnages : les végétaux et les gravats. Il est à noter que la production de déchets verts par habitant est presque équivalente à celle des ordures ménagères, ce qui tend à concentrer les efforts de prévention sur ce sujet.
Si l'on considère la tendance par rapport à l'année dernière, les tonnages déposés en déchèterie sont en baisse de 7%, ce qui est une bonne performance. Les deux gros contributeurs sont les déchets suivants :

- Le bois, (avec une baisse de 36%) qui s'explique notamment par la mise en place des bennes éco mobilier sur les déchèteries, et par un durcissement de consignes de tri. Les repreneurs ayant affiné leurs critères d'acceptation, c'est toute la filière qui s'en trouve modifiée, jusqu'à l'usager.
- Les déchets verts (en baisse de 21%), qui peut s'expliquer par une météo moins favorable à la pousse des espaces verts en 2017 qu'en 2016.

Les autres déchets : gravats et encombrants, qui pèsent lourd dans le tonnage total, sont en hausse de 10% et à surveiller dans les années à venir.

Tableau de l'évolution des tonnages collectés en déchèteries.

	2015	2016	2017	2017 vs 2016
Déchets verts	3 240 t	3 808 t	3 005 t	**-21%**
	99 kg/hab	*123 kg/hab*	*95 kg/hab*	
Gravats	2 608 t	2 088 t	2 304 t	**10%**
	80 kg/hab	*68 kg/hab*	*73 kg/hab*	
Encombrants	1 800 t	1 448 t	1 588 t	**10%**
	55 kg/hab	*47 kg/hab*	*50 kg/hab*	
Bois	1 305 t	1 116 t	718 t	**-36%**
	40 kg/hab	*36 kg/hab*	*23 kg/hab*	
Cartons	351 t	389 t	317 t	**-19%**
	11 kg/hab	*13 kg/hab*	*10 kg/hab*	
Ferraille	383 t	338 t	320 t	**-5%**
	12 kg/hab	*11 kg/hab*	*10 kg/hab*	
D3E	296 t	291 t	295 t	**1%**
	9 kg/hab	*9 kg/hab*	*9 kg/hab*	
PLATRES	287 t	237 t	208 t	**-12%**
	9 kg/hab	*8 kg/hab*	*7 kg/hab*	
DMS + DDS	127 t	71 t	112 t	**58%**
	4 kg/hab	*2 kg/hab*	*2 kg/hab*	
Eco mobilier	0 t	94 t	288 t	**205%**
	0 kg/hab	*3 kg/hab*	*9 kg/hab*	
Tonnage Total	10 397 t	9 880 t	9 155 t	**-7%**
	317 kg/hab	*320 kg/hab*	*287 kg/hab*	

4. Récapitulatif des filières de valorisation.

Type de déchets	Destination	Type de traitement
Déchets verts	Société DCR 01 Baneins (01) via Sytraival	Valorisation matière : Compost
Gravats (Inertes)	CET ARNAS via Sytraival	Valorisation matière : remblaiement de chaussée
Encombrants	UVE Villefranche via Sytraival	Valorisation Energétique
Bois	Société DCR 01 Baneins (01) en direct	Valorisation énergétique du bois non traité Valorisation matière du bois traité
Cartons	Société Suez Quincieux (69) Via Sytraival	Valorisation suite mise en balle (ECO EMBALLAGES)
Ferraille	Société GACHON St Jean d'Ardières (69)	Valorisation matière
Plâtre	Société NANTET Françin (73) pour le tri puis Société PLACOPLATRE Chambéry (73)	Valorisation matière
Eco mobilier	Via Sytraival SERDEX (69) pour le bois SIBUET (73) pour les rembourrés SECONDELY (07) pour la literie VALAURA (69) pour les ferrailles PRAXY (74) pour les plastiques	Valorisation Matière ECO MOBILIER
Déchets Dangereux Peintures, solvants, batteries, huiles, phytosanitaires…	Société CHIMIREC Montmorot (39)	Prétraitement puis recyclage ou incinération
Pneus	Société EUREC Saint Pierre de Chandieu (69)	Eco organisme ALIAPUR pour valorisation énergétique

ANALYSE FINANCIERE

1. Financement du service.

En 2017, le fonctionnement du service public de prévention et de gestion des déchets du Smidom a été financé à hauteur de 3 249 536€ de la manière suivante :

- Par la redevance incitative pour 80%,
- Par les subventions des éco organismes pour 17%,
- Par la revente de certains matériaux issus de la collecte sélective et des déchèteries,
- Et enfin par la vente des bacs et composteurs.

2. Dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement de l'année 2017 restent dans la lignée de celles de 2016 pour un montant de 2 629 775 €. Elles se partagent entre :

- Le coût des prestations du Sytraival pour 33%
- Les services extérieurs réglés aux prestataires de collecte (EGT et Quinson) pour 25%
- Les charges de personnel pour assurer la collecte des ordures ménagères en régie, le maintien des PAV en bon état de propreté et la partie administrative avec l'accueil aux usagers, la facturation et les services généraux à hauteur de 24%
- Les amortissements correspondant aux investissements réalisés
- Les achats de fournitures : carburant, électricité, gaz, eau ….

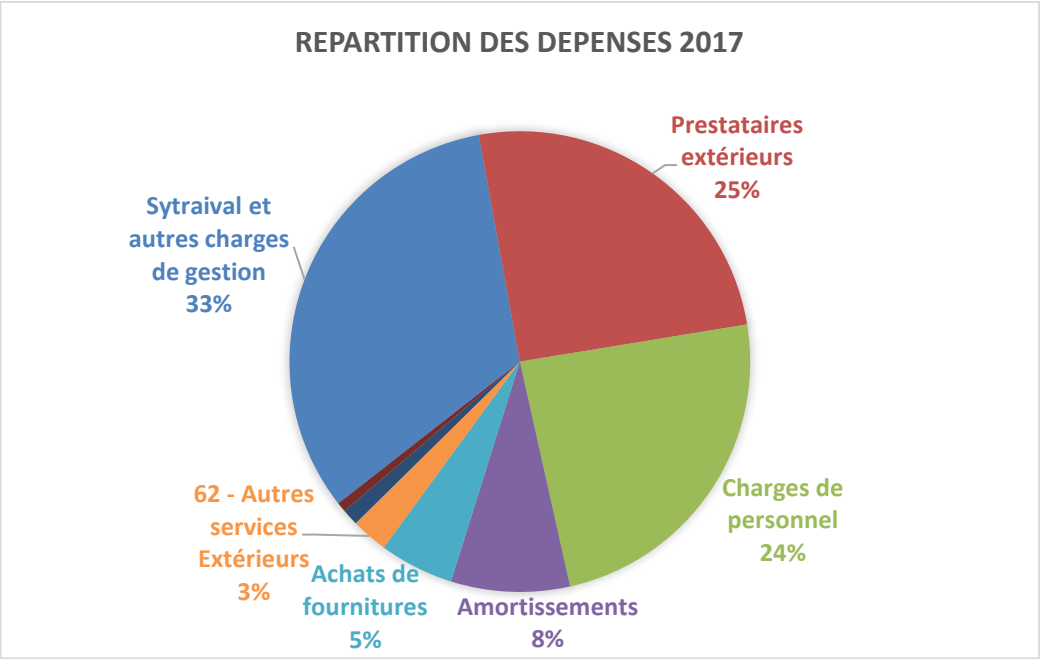

3. Matrice Compta Coût®

L'ADEME a développé une matrice Compta Coût® qui vise à proposer aux collectivités un cadre standard de présentation des coûts du service public. Ce cadre constitue un outil de comparaison des collectivités entre elles, basé sur les principes de la comptabilité analytique. C'est ainsi que l'on peut proposer une analyse plus fine des coûts du Smidom.

En considérant le tableau ci-dessous, on s'aperçoit que les coûts du Smidom rapportés à l'habitant sont inférieurs à la moyenne nationale des collectivités comparables en zones mixtes rurales. Cela s'explique vraisemblablement

- Par la mise en place de la tarification incitative qui permet de diminuer les quantités d'ordures ménagères produites,
- Par les tarifs compétitifs de traitement appliqués par le Sytraival,
- Par le mode de collecte du tri sélectif en point d'apport volontaire qui est avantageux par rapport à la collecte en porte à porte,
- Et enfin par le peu d'investissements réalisés ces dernières années, qui ne se reportent pas sur les coûts de fonctionnement.

	Flux de déchets				Total
	Ordures ménagères	Verre	Emballages et Papiers	Déchèteries	
Données 2017 du Smidom Coût en €/HT par habitant	27,91 €	2,20 €	1,95 €	23,88 €	55,94 €
Données **régionales** 2016 Mixte Rural Coût en €/ HT par habitant	49,00 €	1,30 €	5,30 €	23,00 €	82,00 €
Données **nationales** 2014 Mixte Rural Coût en €/ HT par habitant	47,00 €	1,30 €	5,00 €	24,00 €	80,00 €
Ecart vs coût moyen de référence	-76%	41%	-172%	4%	-47%

SYNTHESE

En 2017, le Smidom a collecté, traité et valorisé **15 249 tonnes de déchets ménagers et assimilés**, **soit 480 kg/habitant, dont :**

- 22% d'ordures ménagères,
- 18 % de déchets recyclables,
- 60 % de déchets en déchèteries.

La mise en place de la redevance incitative, effective au 1er janvier 2016, a confirmé la baisse de production des ordures ménagères sur le territoire du Smidom, au profit des apports en collecte sélective. Au total, le ratio annuel de production des déchets ménagers continue sa tendance à la baisse, soutenue cette dernière année par des tonnages moins importants en déchèteries, notamment sur les déchets verts.

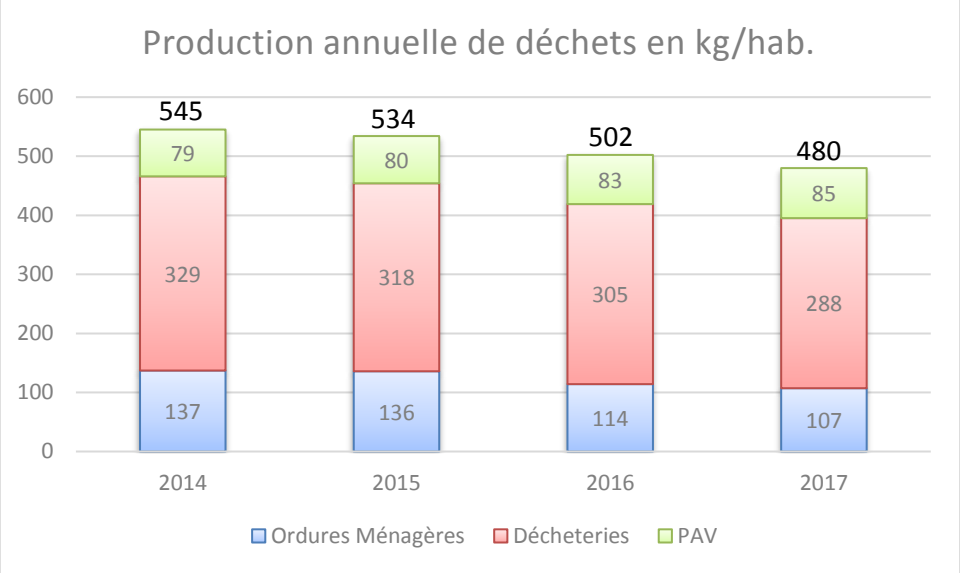

Enrichi de ce bilan 2017, le Smidom s'orientera donc vers les axes suivants pour l'année 2018 :

- L'intégration du secteur des six communes de l'ex Communauté de Communes des Bords de Veyle, avec la collecte des ordures ménagères en porte à porte sur 3500 adresses additionnelles, la collecte sélective sur une trentaine de points d'apport volontaire supplémentaires, la gestion de la déchèterie de Vonnas et la facturation des usagers correspondants, au poids et à la levée.
- Concernant la collecte des ordures ménagères en régie : de nouveaux modes de collecte seront expérimentés pour chercher à maitriser les coûts : des colonnes enterrées à contrôle d'accès et une collecte une semaine sur deux. Deux nouveaux camions de collecte des ordures ménagères sont attendus pour le printemps 2018.
- Concernant les points d'apport volontaire, de nouvelles colonnes seront déployées, de façon à optimiser le parc pour favoriser un meilleur tri et une bonne intégration paysagère.